

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
- Séance du 23 Novembre 2020 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes** Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Aurore PELLIEU, Audrey MOUFLET.

**MM.** Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Patrice CUGNIERE, Frédéric FLAMAND.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Céline PRIGENT, ayant donné pouvoir à Mme Sophie LEROUX, M. Roger GOSSE, ayant donné pouvoir à Mme Aurore PELLIEU.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mme Aurore PELLIEU et M. Frédéric FLAMAND.

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 OCTOBRE 2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 29 Octobre 2020.

## **2. REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur les différentes remarques de M. Frédéric FLAMAND, M. Roger GOSSE et Mme Catherine DUCHEMIN décide à la majorité des voix (12 pour, 2 contre, 1 abstention) de valider le règlement intérieur du Conseil Municipal.

## **3. TRANSFERT DES BIENS FINANCIERS ET FONCIERS DE L'ASSOCIATION FONCIERE :**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (14 pour, 1 abstention) d'accepter le transfert des biens financiers et fonciers de l'Association Foncière.

## **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE GYM :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle au Club Gymnique de Lassigny afin de compenser la facture concernant la formation réalisée par Mme Muriel L'EQUILBECQ (employée de la Commune) et à chaque fois qu'elle réalisera une formation par le biais du club.

## **5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE FOOTBALL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive de Lassigny afin de compenser la facture concernant la formation réalisée par M. Loïc CHALINE (employé de la Commune) et à chaque fois qu'il réalisera une formation par le biais du club.

## **6. REGLEMENTATION DES VIDE-MAISONS SUR LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer une réglementation concernant les demandes de vide-maisons sur la Commune et de les autoriser uniquement :

- ↳ Lorsqu'il y a un déménagement,
- ↳ Lorsqu'il y a une vente,
- ↳ Lorsque la Commune l'organise (avec ou sans l'aide d'une Association).

## **7. NOEL DES ENFANTS DES AGENTS :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de distribuer aux agents ayant des enfants âgés de 11 à 15 ans une carte Illicado d'un montant de 30 € pour Noël. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

## **8. EMPRUNT POUR TRAVAUX :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif des propositions faites par 3 banques pour la contraction d'un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans pour la réalisation des travaux rue de la Misacard et laisse la parole à Mme Catherine DUCHEMIN, Adjointe au Maire chargée des finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'agence du Crédit Agricole pour contracter cet emprunt.

## **9. ENQUETE PUBLIQUE POUR CAPTAGES D'EAU POTABLE :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en examen les nouveaux périmètres de protection des captages proposés en Janvier 2020 par l'hydrogéologue agréée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (14 Pour, 1 abstention) de :

- ↳ De solliciter l'ADTO pour accompagner M. le Maire dans ce dossier,
- ↳ D'ouvrir une enquête publique,
- ↳ De solliciter l'AESN au taux de 80% pour la réalisation de la procédure administrative,
- ↳ Et de laisser M. le Maire signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## **10. OPPOSITION TRANSFERT PLU :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception le 23 Novembre après-midi d'un mail et d'un courrier provenant de la CCPS, le point concernant le transfert des compétences du PLU est ajourné et sera soumis au vote entre le 1<sup>er</sup> Avril 2021 et le 30 Juin 2021.

## **11. FUSION ADTO-SAO :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fusion-absorption de la SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) et l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) a été décidée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la fusion et de poursuivre tous les contrats conclus précédemment avec l'ADTO aux mêmes conditions avec l'ADTO-SAO.

#### **12. OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour le budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de cette année.

Cette mesure permet au service concerné de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du BP 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

#### **13. PRISE EN CHARGE DES COUPONS « SPORT-LOISIR LACHENOIS » :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les coupons « Sport-Loisir Lachenois » aux Associations concernées par ce dispositif en prélevant les montants sur l'article « 6574 Subventions Diverses ».

#### **14. LOCATION MAISON MEDICALE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de laisser toute latitude à M. le Maire concernant la négociation des installations des praticiens dans la maison médicale (loyer, équipement...).

30 NOV. 2020



Le Maire,

Laurent MAROT